

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 1919

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES
POUR L'EXERCICE 1919

Tableau XIII : Finances; Tableau XVI : Dépenses extraordinaires (1).

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT

Bruxelles, le 1^{er} octobre 1919.

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants, à Bruxelles.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de proposer, par le tableau ci-joint, deux nouveaux amendements à apporter aux crédits inscrits, pour mon Département, dans le projet de Budget général de l'exercice 1919.

Il y a lieu, en outre, de compléter au tableau des Dépenses extraordinaires, le libellé de l'article 19 comme il suit :

Ministère de l'Agriculture.

Frais résultant de la répartition dans le pays du cheptel vivant et du matériel agricole provenant d'Allemagne.

Ministerie van Landbouw.

Kosten voortspruitende uit de verdeling in het land van den levenden veestapel en van het landbouwmaterieel voortkomende uit Duitschland.

Agrérez, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances,
LÉON DELACROIX.

(1) Projet de loi, n° 107.

Rapports, n°s 271 et 348.

Amendements, n°s 249 (annexe II), 318, 343, 350, 366, 383 et 400.

Articles. — Artikelen.	DÉSIGNATION. DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES. AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. Normale uitgaven van 1919.	Dépenses résultant de la guerre. Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
	CHAPITRE PREMIER. •		
	Administration centrale.		
4	Frais de tournées; frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires, etc.	20,000 » + 25,000 » 45,000 »	»
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
	CHAPITRE VI.		
	Services divers.		
35	Jury d'honneur: jetons de présence, etc.	»	40,000 » + 25,000 » 65,000 »

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN.	OBSERVATIONS. — OPMERKINGEN.
Total des crédits. — Totaal der credieten.		
20,000 » + 25,000 » <hr/> 45,000 »	»	Chiffre proposé en tenant compte des dépenses constatées à ce jour.
40,000 » + 25,000 » <hr/> 65,000 »	»	Chiffre proposé en considération que la dépense mensuelle est évaluée à 6,500 francs.